



## La MAISON DE LA MEDIATION a besoin de vous pour poursuivre ses missions

[www.maisonmediation.fr](http://www.maisonmediation.fr)

Madame, Monsieur

Lorsque des parents se séparent :

- près d'un enfant sur deux ne voit plus de manière régulière un de ses deux parents
- de nombreux enfants vivent dans la souffrance et la solitude parce que leurs parents ne peuvent pas rester en dialogue.

Un enfant a besoin de ses deux parents pour grandir ; il a besoin de parents qui poursuivent ensemble son éducation malgré la séparation.

**Vous pouvez soutenir nos activités d'accompagnement des couples et des familles :**

- l'Espace de Rencontre : accueil des rencontres parents/enfants pour maintenir le lien des enfants avec leurs deux parents quand ils sont séparés
- la médiation familiale : soutien des parents séparés pour apaiser leurs conflits, pour assumer les difficultés de la séparation et leur permettre de rester parents ensemble
- les groupes de paroles pour enfants de parents séparés.

Le suivi des familles est assuré par **une équipe de 30 personnes**, hommes et femmes de profils professionnels variés, tous **formés au métier de médiateur**.

En tant **qu'organisme agréé par l'Etat**, l'association est financée en partie par des subventions publiques qui garantissent le respect de la qualité du service et un contrôle public de la gestion de l'association.

**Merci d'avance pour votre générosité !**

Jean-François Pellerin - Président

---

Coupon à détacher et à adresser avec votre chèque à la Maison de La Médiation, 10 rue de Noisy le Sec, 75020 Paris

***Je soutiens la Maison de la Médiation par un don  
Je bénéficie d'une déduction fiscale de 66% du montant de mon don***

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Je fais un don :**

*Je joins un chèque à l'ordre de la Maison de la Médiation*

50€ (soit 17€ après déduction fiscale)    100€ (soit 34€)    250€ (soit 85€)   Autre montant : .....€

**Si je souhaite faire un don qui bénéficie d'une déduction de 75% au titre de l'ISF (à partir de 100€) :**

Je contacte l'association au 01 40 30 98 10 ou [mediation.maison@orange.fr](mailto:mediation.maison@orange.fr)